

## Rapport public

**Date d'émission du rapport :** 24 avril 2026

**Numéro d'inspection :** 2026-1073-0003

**Type d'inspection :**  
Inspection proactive de conformité

**Titulaire de permis :** Kindera Living Care Centres LP, par ses partenaires généraux, Kindera Living Care Centres GP Inc. et Kindera Living Management Inc.

**Foyer de soins de longue durée et ville :** Eatonville Care Centre, Etobicoke

## RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 23 et 24 avril 2026

L'inspection concernait :

Signalement : n° 00175456 – Signalement en lien avec l'initiative d'inspection proactive de conformité en lien avec les génératrices

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Foyer sûr et sécuritaire

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

### AVIS ÉCRIT : Services d'entretien

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

**Non-respect de : l'alinéa 96 (1) b) du Règl. de l'Ont. 246/22**

Services d'entretien

Paragraphe 96 (1) – Dans le cadre du programme structuré de services d'entretien prévu à l'alinéa 19 (1) c) de la Loi, le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce qui suit :

b) des calendriers et des marches à suivre sont prévus en ce qui concerne l'entretien

périodique, préventif et correctif.

i) En janvier, février et mars 2026, on a omis de procéder à l'essai en charge mensuel de la génératrice, ce qui était pourtant requis selon la politique correspondante du foyer.

ii) En janvier, février et mars 2026, on a omis de réaliser l'essai en charge mensuel de la génératrice pendant la durée prévue par la politique correspondante du foyer.

**Sources** : Politique du foyer concernant la génératrice d'urgence pour l'éclairage et l'électricité (ES E-45-10; Lighting and Electrical Emergency Generator Policy), révisée pour la dernière fois en janvier 2026; entretien avec la personne responsable des services environnementaux.